

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE HENVIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de Henvic s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Christophe MICHEAU, Maire de HENVIC, suivant convocation faite le 21 mars deux mille vingt-quatre.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Etaient présents : BRUNERIE Gilles, GUYOMACH Daniel, IGNACIO Ivan, JACQ Anne Lise, LE BRAS Gaëlle, LE SANN Marie Agnès, MICHEAU Christophe, SEVERE Elisabeth, SIBIRIL Florence,

Absent excusé : LE DUC Jean Marc donne procuration à GUYOMACH Daniel

Absents : BRIANT Patrick,

Secrétaire de séance : IGNACIO Ivan

1. Vote du Compte administratif budget principal de la commune

2.

Monsieur le Maire expose le détail du compte administratif 2024

Section de fonctionnement : excédent de clôture de 264 908.7 € :

REPORT EXCEDENT 2023 : + 172 258.64 + TRANSFERT DE RESULTAT PAR OPERATION NON BUDGETAIRE DU LOTISSEMENT TY FOURN + 174 783.79 € ET DU SIVOM DU FROUT + 1 640.24 € => EXCEDENT CUMULE DE 613 591.37 €

DEPENSES

PREVUES : 1 398 818.64 € REALISEES : 993 902.15 €

RECETTES

PREVUES : 1 398 818.64 € REALISEES : 1 258 810.85 €

Section d'investissement : déficit de clôture de 293 181.81 € :

REPORT EXCEDENT 2023 : + 134 382.70 € + TRANSFERT DE RESULTAT PAR OPERATION NON BUDGETAIRE DU SIVOM DU FROUT + 31 756.24 € => DEFICIT CUMULE DE 127 042.87 €

DEPENSES

PREVUES : 523 674.23 € REALISEES : 499 124.91 €

RECETTES

PREVUES : 827 129.36 € REALISEES : 205 943.10 €

Le Maire commente les résultats de clôture du compte administratif 2024. Le Maire se retire et BRUNERIE Gilles, conseiller municipal, soumet au vote le compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2024 du Budget principal de la commune

2. Vote du Compte de Gestion 2024 – budget commune

Monsieur Fabrizio VITRAL PINTO, conseiller aux décideurs locaux à la Trésorerie de Morlaix, présente les comptes de gestion de la collectivité au 31 décembre 2024,

Monsieur VITRAL PINTO indique que les Comptes de Gestion 2024 de la commune sont conformes aux comptes administratifs 2024 de la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2024 de la commune.

M Vitral Pinto, conseiller aux décideurs locaux fait une présentation du bilan synthétique de l'exercice. La situation de la dette est jugée très maîtrisée, avec un endettement à hauteur de 2.37 années.

3. Affectation du résultat 2024, budget principal de la commune

Les Comptes Administratifs de la Commune présente un résultat excédentaire pour l'exercice 2024 en fonctionnement de 264 908 .70 €,

Ajouté au report 2023 et au transfert par intégration des résultats excédentaires du lotissement Ty Fourn et du SIVOM du Frou, l'excédent cumulé atteint 613 591.37 €

Il est proposé de le répartir de la manière suivante cette année :

Résultat de clôture de l'exercice 2024	613 591.37
Part affecté au fonctionnement	263 591.37
Part affecté à l'investissement	350 000.00

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de clôture 2024 selon la répartition proposée

4. Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2025

Conformément à loi n°80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 15.57 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.99 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 48.39 %

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

5. Versement d'une subvention au CCAS

Le budget du CCAS a été voté le mardi 18 mars 2025. Afin d'équilibrer son budget, le CCAS sollicite une aide de la commune à hauteur de 6 355.64 €.

La proposition du Maire est d'allouer au budget CCAS une subvention de fonctionnement de 6 355.64 € pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le montant est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

6. Examen et vote du budget primitif de la commune 2025

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2025 qui depuis plusieurs années est toujours été voté en équilibre.

En effet, chacune des sections du budget doit être votée en équilibre. Toutefois, le code général des collectivités territoriales (CGCT), dans son article L 1612-7 autorise dans certains cas, le vote en suréquilibre (recettes supérieures aux dépenses).

A. Budget primitif de la commune

- Dépenses Fonctionnement 1 475 541.37 €
- Recettes Fonctionnement 1 475 541.37 €
- Dépenses Investissement 535 551.73 €
- Recettes Investissement 888 091.37 €

Fonctionnement :

Dépenses :

011 (charges à caractère général) :	406 500.00 €
012 (charges de personnel) :	486 300.00 €
014 (atténuation de produits) :	3 000.00 €
65 (a charges de gestion courante) :	106 000.00 €
66 (charges financières) :	10 000.00 €
042 - 6811 (amort) :	4 500.00 €
023 (virement à la section d'investissement) :	459 241.37 €

Recettes :

013 (atténuation de charges) :	15 000.00 €
70 (produits des services & ventes diverses) :	104 100.00 €
73 (impôts & taxes) :	940 400.00 €
74 (dotations, subventions & participations) :	147 950.00 €
75 (autres produits de gestion courante) :	4 500.00 €
001 Excédent antérieur reporté :	263 591.37 €

Investissement :

Dépenses :

001 déficit exercice N-1	127 042.87 €
16 (emprunts & dettes assimilées) :	62 000.00 €
20 (immobilisations incorporelles) :	30 000.00 €
204 subv équipement versées :	25 000.00 €
27 avance BA lotissement école	43 508.86 €

21 (immobilisations corporelles) : 248 000.00 €

Recettes :

021 (virement de la section de fonctionnement) 459 241.37 €
10 222 (FCTVA) : 22 100.00 €
13 (subvention d'investissement) : 45 500.00 €
1068 affectation résultat 350 000.00 €
168 remboursement avance maison médicale 6 750.00 €
040- 2804 amortissement 4 500.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2025 de la commune.

7. Vote du Compte administratif budget annexe de la maison médicale

Monsieur le Maire expose le détail du compte administratif 2024

Section de fonctionnement : excédent de clôture de 24 618.87 € :

REPORT EXCEDENT 2023 : + 28 270.64 - AFFECTATION A LA SECTION D'INVEST 28 270.67 => EXCEDENT CUMULE DE 24 618.87 €

DEPENSES	PREVUES : 42 500.00 €	REALISEES : 16 830.79 €
RECETTES	PREVUES : 42 500.00 €	REALISEES : 41 449.66 €

Section d'investissement : excédent de clôture de 54 839.86 € :

REPORT DEFICIT 2023 : - 75 189.47 € => DEFICIT CUMULE DE 20 349.61 €

DEPENSES	PREVUES : 197 960.67 €	REALISEES : 121 635.98 €
RECETTES	PREVUES : 197 960.67 €	REALISEES : 176 475.84 €

Le Maire commente les résultats de clôture du compte administratif 2024. Le Maire se retire et GUYOMACH Daniel, conseiller municipal, soumet au vote le compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2024 du Budget principal de la commune

8. Vote du Compte de Gestion 2024 - budget annexe maison médicale

Monsieur Fabrizio VITRAL PINTO, conseiller aux décideurs locaux à la Trésorerie de Morlaix, présente les comptes de gestion du budget annexe maison médicale au 31 décembre 2024,

Monsieur VITRAL PINTO indique que les Comptes de Gestion 2024 de la maison médicale, aux comptes administratifs 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2024 du budget annexe maison médicale.

9. Affectation du résultat 2024 budget annexe maison médicale

Pour la maison médicale, le résultat de l'exercice 2024 en fonctionnement s'élève à 24 618.87 €, ajouté au

report 2023 de 28 270.67 €, et diminué de l'affectation à la section d'investissement pour le même montant, l'excédent cumulé est de 24 618.87 €.

Il est proposé d'en affecter l'intégralité sur la section d'investissement, au compte 1068, afin d'amortir en partie le résultat déficitaire en investissement.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de clôture 2024 selon la répartition proposée

10. Examen et vote du budget primitif de la Maison Médicale

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été créé en 2021, un budget annexe Maison Médicale, en vue de l'extension de la première maison créée en 2019-2020. Plusieurs écritures comptables ont été passées en fin d'année 2022 afin de rattacher au budget annexe de la Maison Médicale l'intégralité des dépenses et des recettes lui incombant.

• Fonctionnement (dépenses et recettes)	55 860.00 €
• Investissement dépenses	58 099.61 €
• Investissement recettes	68 378.87 €

Fonctionnement :

Dépenses :

66 (charges financières) :	5 500.00 €
11 (Autres achats charges ext) :	15 000.00 €
023 (virement à la section d'investissement) :	35 360.00 €

Recettes :

774 (loyers) :	46 860.00 €
75 Refacturation fluides	9 000.00 €

Investissement :

Dépenses :

16 (remboursement emprunt)	31 000.00 €
002 Solde exécution n-1 :	20 349.61 €
Remboursement avance :	6 750.00 €

Recettes :

1068 (résultat n-1)	24 618.87 €
10 (FCTVA)	8 400.00 €
021 (virement de la section de fonctionnement) :	35 360.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2025 de la maison médicale

11. Vote des Comptes administratifs 2024 du budget annexe Lotissement Kerilis

Section de fonctionnement excédent de clôture de 8 280.00 €

DEPENSES	PREVUES : 133 704.23 €	REALISEES: 52 213.09 €
RECETTES	PREVUES : 141 984.23 €	REALISEES : 60 493.09 €

Section d'investissement excédent de clôture de 89 771.14 € + report déficit 2023 de 8 280 € = Excédent cumulé de 81 491.14 €

DEPENSES	PREVUES : 141 984.23 €	REALISEES: 52 213.09 €
RECETTES	PREVUES : 141 984.23 €	REALISEES : 141 984.23 €

Le Maire se retire et Gilles BRUNERIE, conseiller municipal, soumet au vote le compte administratif. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif 2024 du Budget lotissement de la commune.

12. Vote du Compte de Gestion 2024 – budget annexe lotissement Kerilis

Monsieur Fabrizio VITRAL PINTO, conseiller aux décideurs locaux à la Trésorerie de Morlaix, présente les comptes de gestion du budget annexe lotissement Kerilis au 31 décembre 2024, Monsieur VITRAL PINTO indique que les Comptes de Gestion 2024 du lotissement Kerilis, sont conformes aux comptes administratifs 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2024 du budget annexe lotissement Kerilis.

13. Avance du budget principal au budget annexe lotissement (autorisation)

Considérant la délibération du 20 mars 2024 relative à l'autorisation d'avance du budget principal de la commune au budget annexe lotissement, Afin de permettre l'équilibre de la section d'investissement de ce budget annexe sur l'exercice 2025, il est proposé d'augmenter cette avance et d'en faire une nouvelle de 43 508.86 € en 2025.

Cette avance de 43 508.86 € sera par la suite reversée au budget principal, dans les mêmes conditions que la précédente avance consentie en 2024, c'est à la clôture de ce lotissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE le principe du versement d'une nouvelle avance remboursable d'un montant de 43 508.86 euros du budget principal au budget annexe Lotissement,
- AUTORISE le versement de cette avance sur l'exercice 2025.
- ADOPTE la modalité de remboursement de l'avance,

Les conclusions sont adoptées à L'UNANIMITE.

14. Examen et vote du budget primitif du Lotissement Kerilis

Monsieur le Maire rappelle qu'un budget lotissement a été créé en 2023, et qu'une consultation a été lancée en 2024 en vue de sa viabilisation

Fonctionnement

Dép :	175 000.00 €
Rec :	183 280.00 €

Investissement Dép = Rec = 155 000.00 €

Fonctionnement :

Dépenses :

6045 études	10 000.00 €
605 travaux	145 000.00 €
042- 71355 variations stock	20 000.00 €

Recettes :

002 résultat exercice n-1	8 280.00 €
7015 ventes de terrains aménagés	20 000.00 €
042-60315 variation stock	155 000.00 €

Investissement :

Dépenses :

040-3555 variation stock	155 000.00 €
--------------------------	--------------

Recettes :

168 avance commune :	43 508.86 €
001 résultat invest n-1	81 491.14 €
040-3555 variation de stock	30 000 .00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2025 du budget annexe lotissement

Comptes rendus des adjoints :

Gilles BRUNERIE : la bascule du site internet de la commune est en cours

Ivan IGNACIO : Eiffage reprend les travaux en termes d'éclairage public.

Les travaux d'aménagement au camping sont en cours, zone de vidange retravaillée, coffret électrique, La zone aménagée pour le lancer de couteaux pourra maintenant servir de terrain de boules pour les campeurs